

Subventions culturelles - Attribution d'un complément de subvention aux Sociétés Savantes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de procéder à une remise à niveau des subventions de ces associations qui ont perçu une subvention de 500 €, attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2004, il est proposé, après avis de la Commission Finances :

- d'allouer une subvention complémentaire à chacune des associations suivantes :

. Académie des Sciences et Belles-Lettres	262 €
. Les Amis du Muséum	262 €
. Défense de la Langue Française	262 €
. Société d'Emulation du Doubs	262 €
. Société Numismatique du Doubs	262 €

- d'attribuer une subvention sur les mêmes bases à :

. la Renaissance du Vieux Besançon	762 €
. Les Amis du Musée	762 €

La dépense correspondante d'un montant de 2 834 € est à imputer au chapitre 65.30/ 6574/41000 qui sera abondé par un transfert de crédit d'égale montant prélevé au chapitre de dépenses imprévues (022), du budget primitif de l'exercice courant.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.